



HAL
open science

Adopter en Afrique: quelles complexités? Le cas du Bénin

Simonella Domingos Tanguy

► **To cite this version:**

Simonella Domingos Tanguy. Adopter en Afrique: quelles complexités? Le cas du Bénin. Un siècle d'adoption des enfants en France 1923 - 2023, EnJeux Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse, Jun 2023, Angers (FR), France. hal-04229020

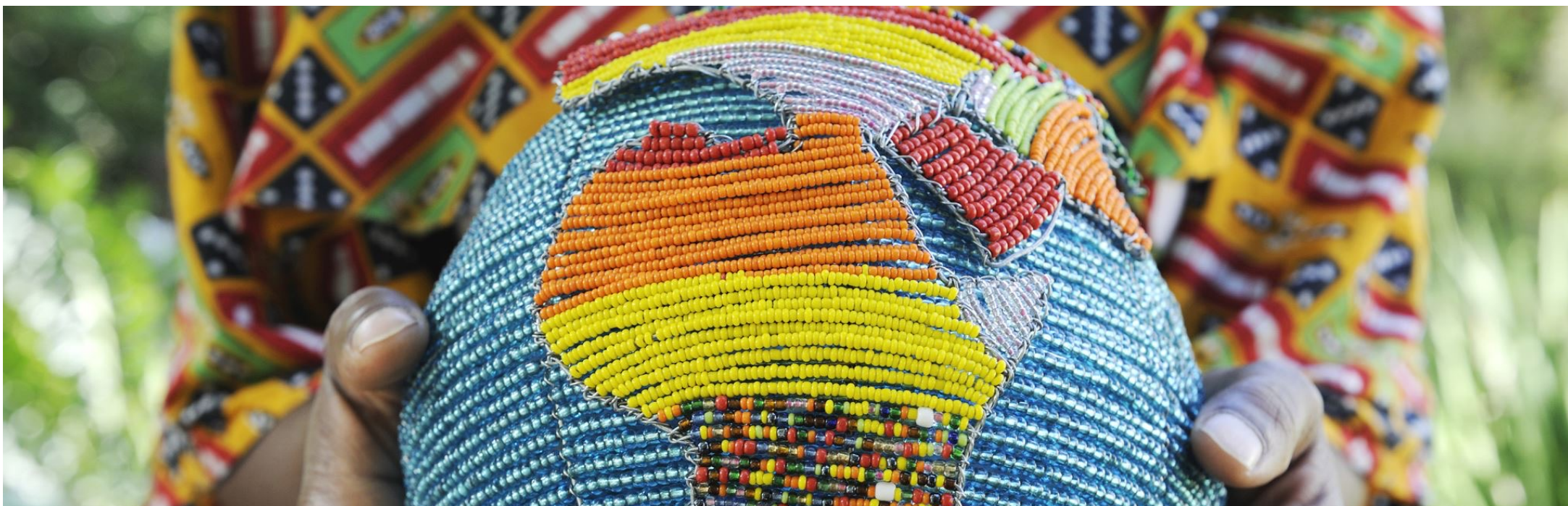
HAL Id: hal-04229020

<https://hal.science/hal-04229020>

Submitted on 5 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ADOPTER EN AFRIQUE: QUELLES COMPLEXITÉS ?

LE CAS DU BÉNIN

Simonella Domingos Tanguy, doctorante en science politique- sociologie .

Université Paris Cité - Centre Population et Développement (CEPED)

SOMMAIRE

- I. Contexte et méthodologie
- II. Le Bénin : profil et dispositifs
- III. La régulation des procédures post-ratification
- IV. Conclusion et suggestions pour la pratique



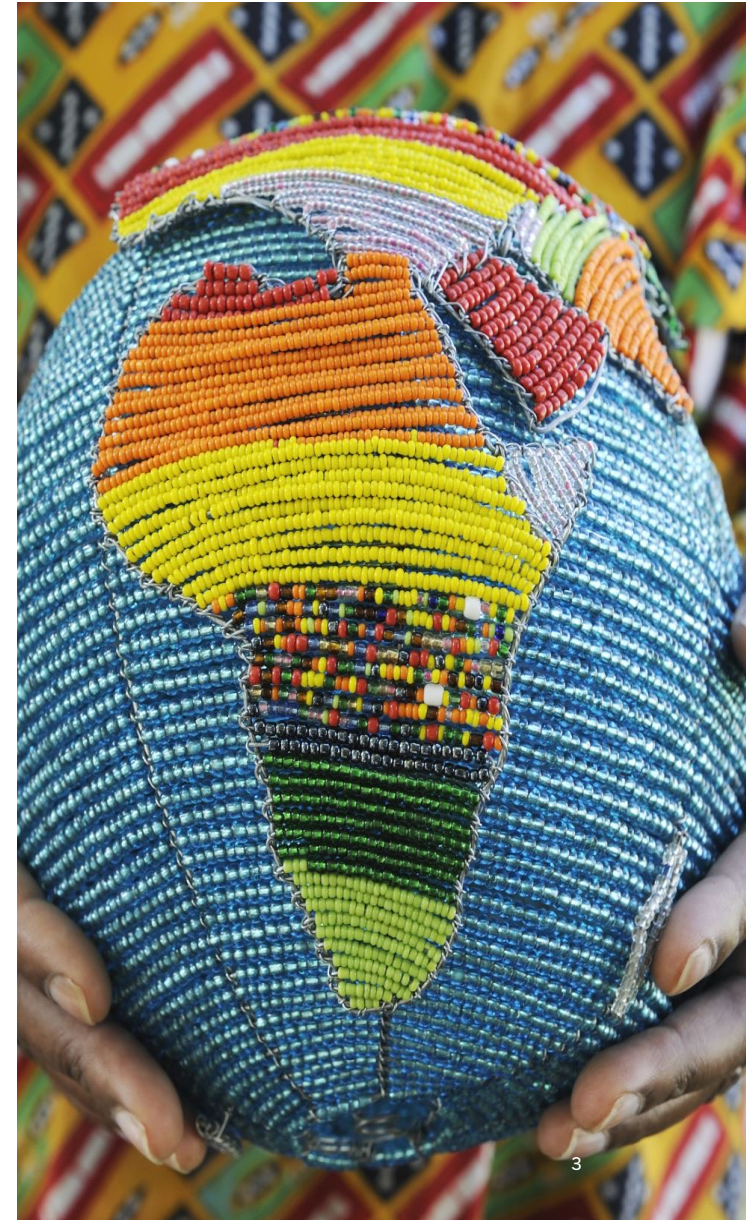
I. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

➤ *Pourquoi le Bénin?*

- Les "imprévus" d'une recherche doctorale sur les politiques d'adoption internationale en France et en Allemagne;
- Choix de 3 pays « adoptifs » aux profils différents à étudier;
- Atypicité du Bénin dans le contexte ouest africain.

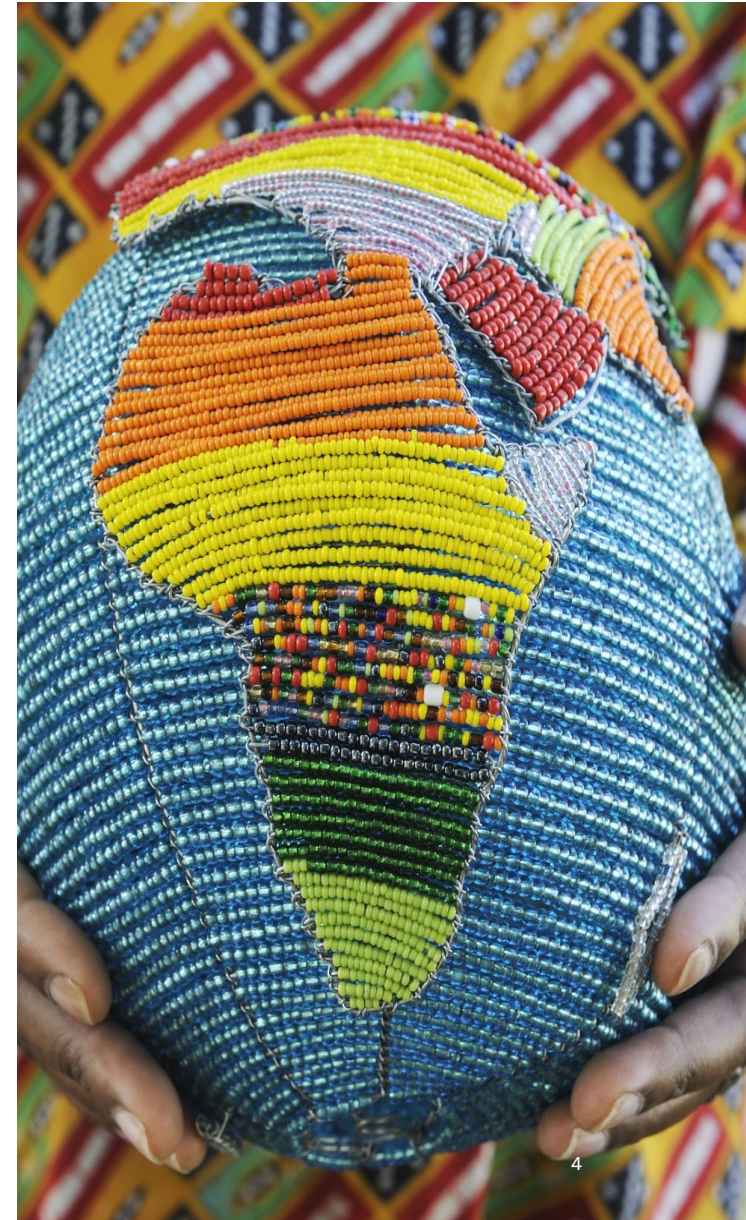
➤ *Méthodologie*

- Enquête empirique EXPLORATOIRE sur le terrain;
- entretiens et administration de questionnaires en période de confinement ;
- Littérature grise et productions diverses (supports vidéos etc.).



II BÉNIN : PROFIL ET DISPOSITIFS

- Pays de l'ex. AOF ayant ratifié la CLH-93 en 2018;
 - ✓ Pays « frère » du Burkina Faso et du Togo, peu investi dans l'adoption internationale jusqu'à récemment;
 - ✓ Population dynamique estimée à 11 485 048 dont 10 304 700 âgés de 0 à 49 ans: **taux de fécondité de 5** ;
- Démocratique depuis 1990 ayant suivi plusieurs P.A.S. Imposés par les IFIs;
- PIB par habitant de 3 160 dollars;
- Évolution tardive du droit et des institutions.
- ***Pays du Sud à natalité élevée avec une vulnérabilité infantile notable.***



A- VULNÉRABILITÉ INFANTILE DANS LE CONTEXTE BÉNINOIS

➤ *Conséquences des « choix » politico-économiques*

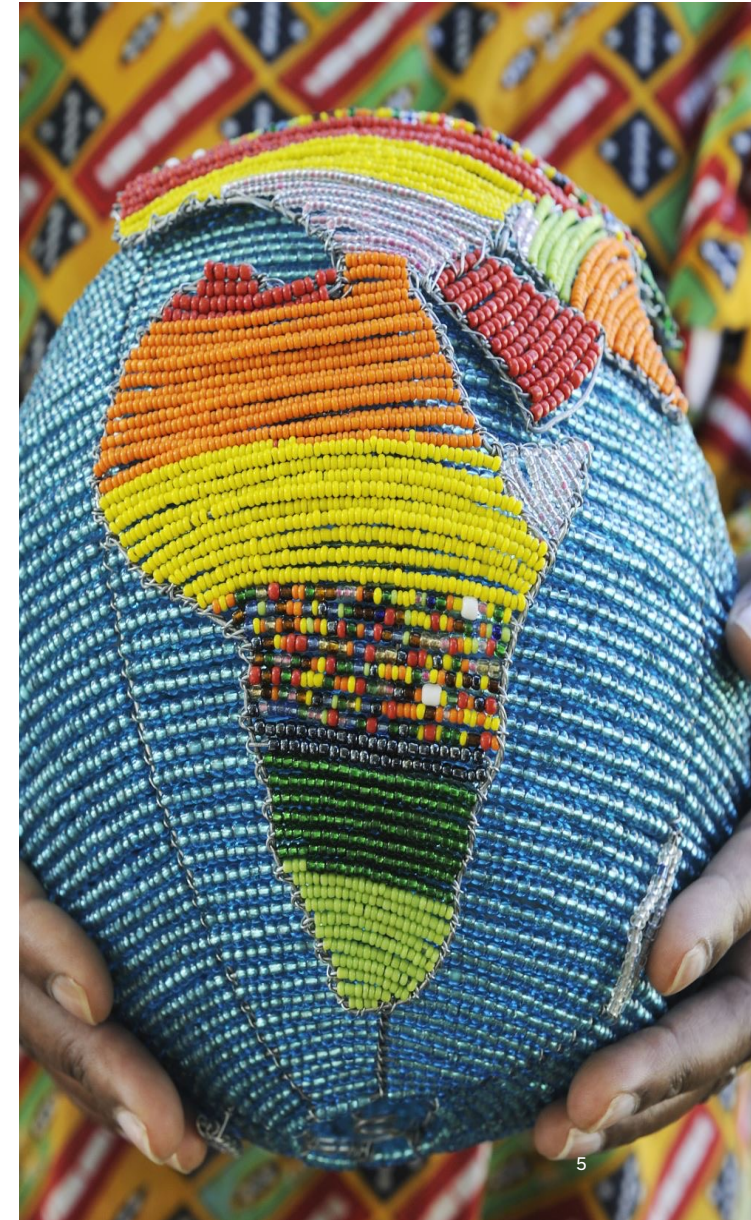
- Paupérisation accrue;
- Augmentation des enfants situation difficile (ESD);
- Quasi-inexistence d'un dispositif **national** de prise en charge des ESD : processus récent peu développé;

=>> place prépondérante accordée aux initiatives privées (églises, ONG et associations loi 1901).

➤ *Relâchement accru des normes de solidarité traditionnelle*

- Transformation des pratiques de fosterage traditionnelles notamment celle de « Vidomégon ou enfant placé auprès d'une tierce personne »(Morganti, 2014, 77);
- Passage du recueil altruiste à la professionnalisation des placements : reproches relatives au travail voire trafic d'enfants;
- **Méconnaissance** de l'adoption moderne.

Adopter en Afrique, quelles complexités ?
le cas du Bénin



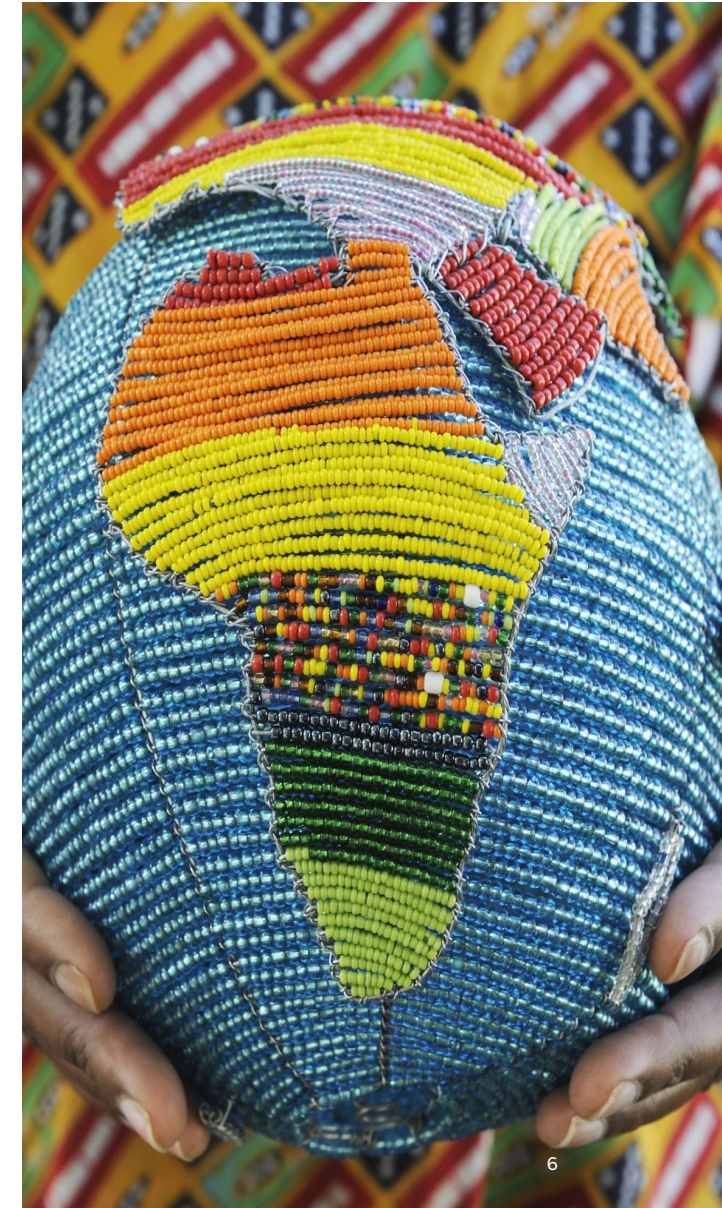
B- L'ADOPTION NATIONALE DE MINEURS AU BÉNIN

- Adoption « moderne » = pratique importée qui se fait graduellement une place dans l'ordre social et culturel existant

« ...l'adoption n'est pas un phénomène culturellement accepté en Afrique. **Parce qu'on estime que [...] lorsqu'un enfant est par exemple orphelin et qu'il grandit peut-être chez un oncle, chez une tante ou chez d'autres parents, on n'a pas besoin de formaliser un processus d'adoption. Donc la question de la formalisation de l'adoption sur le plan culturel pose problème. Dans notre sociologie africaine, cela ne se conçoit pas** ». Enquête, cadre béninois de l'action sociale.

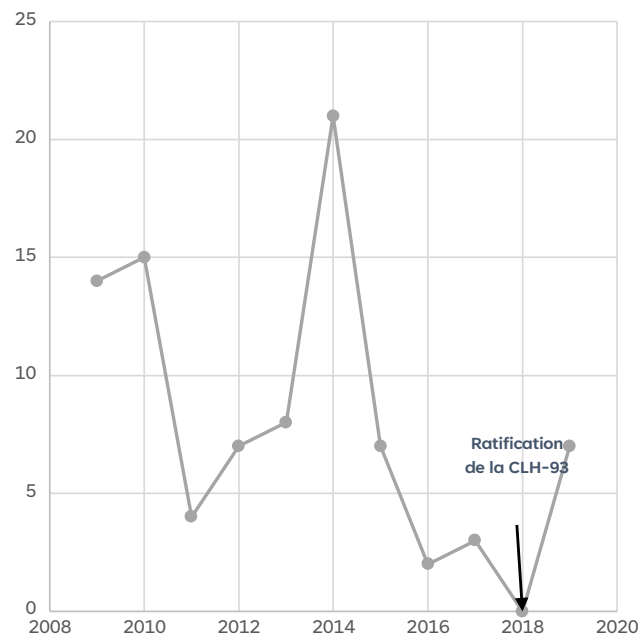
- Passage difficile d'une logique « coutumière » et informelle à un système de codification formelle des rapports sociaux
 - Longue cohabitation entre le coutumier du Dahomey (CD) et le code civil (CC) hérité de l'administration française;
 - Circulation informelle et fluide des enfants en difficulté ou non : placement en fonction des besoins (chez la parentèle infertile : art. 197 et 198, pour éducation et assistance sociale, ou encore prise en charge des enfants « mal conformés », par le chef du clan, ou placement au titre de don (art. 190 à 194);
 - Une mention faite dans le CD sur « l'adoption » circonscrite au cercle familial proche sans précision des conditions;
 - Mise en place récente des codes consacrés à la famille (CPF) et à l'enfant (CERB)
 - =>> **Systèmes socio-judiciaires peu familiaux avec les adoptions même nationales.**

Adopter en Afrique, quelles complexités ?
le cas du Bénin

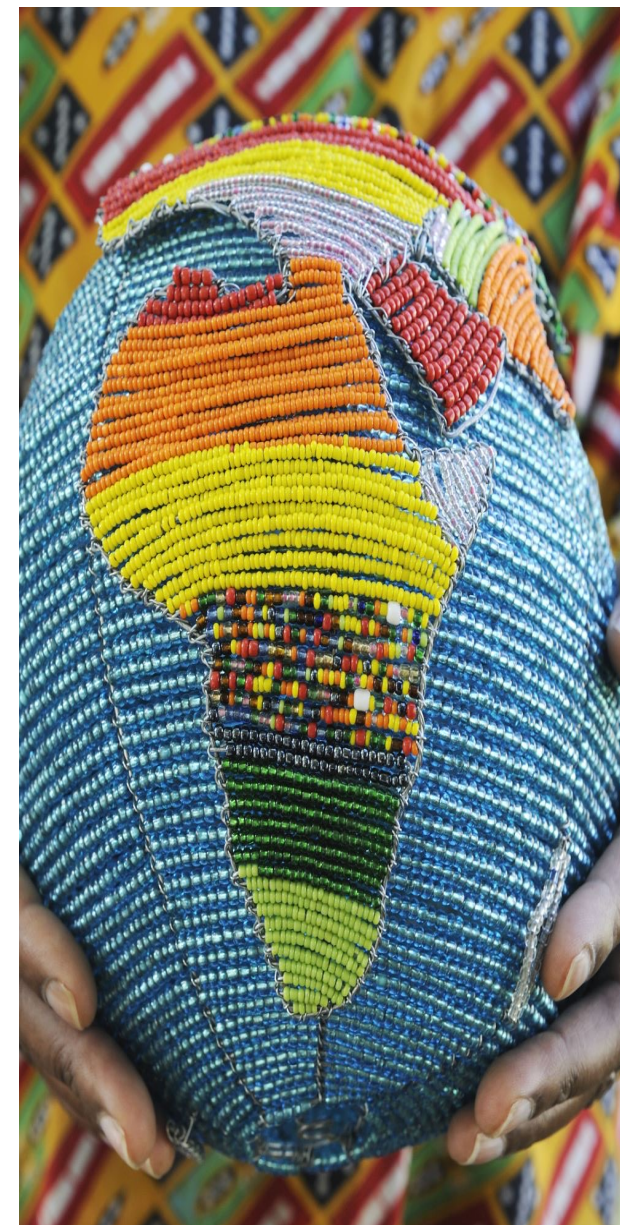


C - L'ADOPTION INTERNATIONALE AVANT LA CLH-93 AU BÉNIN

- Pratique incognito: cas d'adoptions illicites;
- Démocratisation et changement de paradigme ;
- Encadrement effective des adoptions : CPF et CERB;
- Effets du repositionnement des pays d'origine et d'accueil;
 - Diplomatie française ;
 - Effets de la CLH-93 et du plaidoyer de la Conférence
 - Influence des instances internationales pour mise en conformité;
 - Prédominance des adoptions internationales intrafamiliales.



Adopter en Afrique, quelles complexités ?
le cas du Bénin



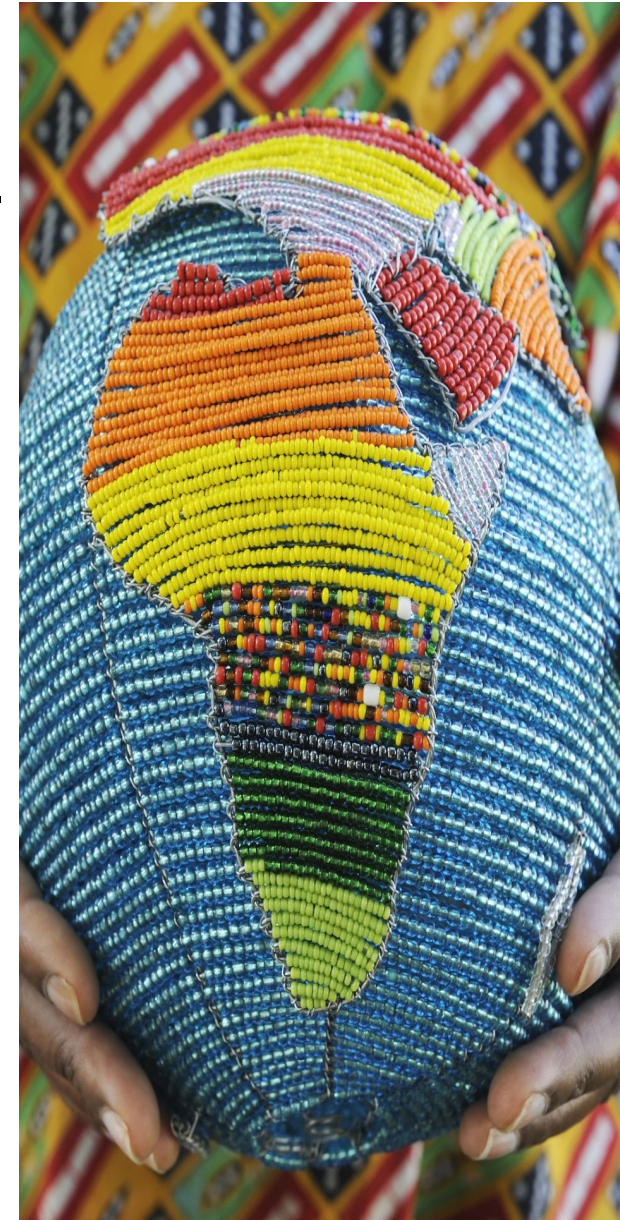
III LA REGULATION DES PROCÉDURES POST-RATIFICATION

Normes

- Ratification de la CLH-93 et mise en conformité juridique;
- Encadrement effectif des adoptions;
- Droit inspiré de la France avec des spécificités :
 - ✓ *Adoption simple crée un lien de parenté et non de filiation*
 - ✓ *Craintes relatives aux adoptions homoparentales et au détournement des adoptions de célibataires.*
- *Accompagnement par la Conférence ...*

Institutions

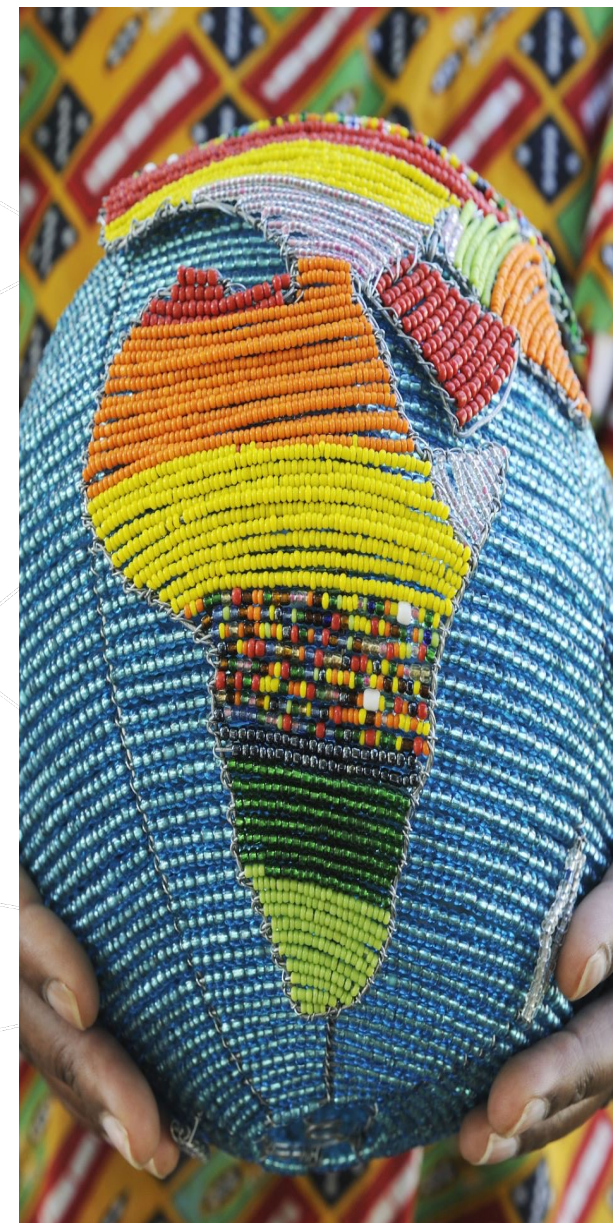
- Mise en place d'une autorité centrale (ACAIB)
- Appel à la création de centres d'accueil et de protection de l'enfance – CAPE
- Redéfinition de la place des acteurs nationaux
- Formateur des acteurs notamment judiciaires.



IV- CONCLUSION ET SUGGESTIONS POUR LA PRATIQUE

- Les différents sens accordés à l'adoption : « *nou son xoué mo no gon xoué* »
- L'inexpérience des professionnels et la jeunesse du système
- Une compétition entre pays d'accueil qui se traduit par des sollicitations répétées
- Des acteurs privés animés par des logiques opportunistes
- Un système en formation soumis aux aléas politiques
- Les biais liés aux configurations familiales : vrais et faux parents
- Système judiciaire inexpérimenté et potentiellement influençable,
- Prise en compte et compréhension des usages locaux, notamment de l'éducation par le faire.

Adapté en Afrique, quelles complexités ?
le cas du Bénin





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Mes publications sur le Bénin sont consultables
à : www.adoptioninternationale.WordPress.com